

Le combat pour le pouvoir d'achat, la meilleure prise en compte des études, des conditions de travail (pénibilité) passe par les questions de rémunération. Nous défendons là aussi des mesures collectives et équitables et refusons toute forme d'individualisation des rémunérations. En conséquence nous nous prononçons pour des règles claires, lisibles et transparentes en matière de salaire et primes (régime indemnitaire). Si l'employeur n'a pas le pouvoir de jouer sur le traitement de base, il a une large possibilité de mettre en place des dispositifs locaux en matière de rémunérations directes et indirectes. En tous les cas, l'employeur peut peser sur les décisions nationales de par son poids, ses élu.e.s dont nombres sont parlementaires (voire ministre) et au travers de l'ADF (association des départements de France).

La CGT milite pour :

Egalité femmes/hommes

- Nous exigeons en premier lieu un rattrapage salarial basé sur la revalorisation des métiers féminisés (assfam, filière médico-sociale, filière culturelle, et aussi une bonne partie de la filière administrative).

En matière de régime indemnitaire, la CGT se prononce pour

- L'abrogation du RIFSEEP (donc de l'IFSE et du CIA), pour un retour à un régime indemnitaire lisible, transparent et égalitaire.
- Le versement de l'indemnité prévue par les textes pour utilisation d'une langue étrangère ou de la langue des signes pour les personnels d'accueil.
- L'attribution d'une prime de standard pour tout-e agent-e exerçant une mission d'accueil téléphonique (y compris en UT).
- Forfaitisation du versement des primes d'insalubrité à hauteur de 4€12 par jour (soit 844€60 par an) pour l'ensemble des agent-e-s ayant droit (entretien, collèges, voirie...) avec une possibilité de révision (à la hausse) triennale.
- L'attribution des 187€ de prime prévue par le SEGUR de la santé à l'ensemble des collègues des filières sociales et médico-sociales quel que soit le lieu d'exercice, aux AssFam et aux agent.e.s administratifs et techniques en activité dans le domaine du médico-social.

Concernant les NBI, la CGT demande leur attribution

- Elargie sur des critères objectifs et valables pour tou.te.s.
- A tout-e agent-e exerçant en contact direct avec le public (y compris les agent-es de surveillance) [NBI accueil].

La CGT propose que

- Toute heure supplémentaire effectuée soit payée ou récupérée, au choix de l'agent-e.
- La cotisation patronale retraite soit portée à 100% pour tous les temps partiels.
- Les salaires soient augmentés sur la base du niveau de qualification requis pour l'accès au cadre d'emploi (ex Ingénieur ou Sagefemme = Bac+5 donc salaire égal).
- L'allocation sociale soit revalorisée en fonction de l'augmentation du coût de la vie.
- La prise en charge des frais d'adhésion aux conseils de l'ordre.